



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Doubs

éducation
nationale



La rentrée scolaire 2018

dans les écoles et collèges du Doubs

Principes généraux et ajustements de rentrée

DOSSIER de PRESSE

Point presse, 4 septembre 2018

Le mot de l'Inspecteur d'académie

La rentrée scolaire 2018 dans le département du Doubs s'inscrit pleinement dans les mesures arrêtées par le Ministre.

Les enjeux de l'école consistent à la rendre chaque jour à la fois plus juste et plus exigeante, et à la placer au cœur de la République.

Ainsi, **l'école primaire** fait l'objet de deux priorités.

D'une part, un effort particulier est porté sur **l'objectif de 100 % de réussite en CP**. On sait en effet que des bases (lire, écrire, compter) non acquises suffisamment tôt sont difficiles à rattraper et exposent l'enfant à un risque accru de décrochage scolaire ultérieur.

Cet objectif sera atteint par deux principaux leviers :

- **un renforcement de la formation des maîtres** en charge de ce niveau,
- **un dédoublement des classes de CP dans les écoles situées en REP+ (rentrée 2017) et en REP (rentrée 2018), et des classes de CE1 des écoles de REP+ (rentrée 2018) et en REP (rentrée 2019).**

C'est ainsi qu'ont été ouvertes à cette rentrée :

-21 classes en REP+

-12 classes en REP

Soit un total de 33 classes

L'ouverture de ces classes est assurée sans diminution du taux d'encadrement des écoles rurales. Ainsi, 8 postes ont été maintenus au lieu d'être retirés dans le cadre de la Convention d'évolution de l'offre scolaire en milieu rural.

De plus, des ouvertures sont prononcées dès lors que l'augmentation démographique le justifie.

Enfin, le caractère montagnard est désormais pris en compte, sous certaines conditions, afin de permettre la présence d'effectifs par classe un peu inférieur aux seuils en vigueur.

D'autre part, le Ministre a souhaité permettre de nouvelles modalités **d'organisation du temps scolaire**, en ouvrant la possibilité de déroger à la semaine de 9 demi-journées par l'organisation de la **semaine sur 4 jours** (Décret du 27 juin 2017).

C'est ainsi que, dans notre département, 405 écoles soit 91,22% ont désormais choisi cette organisation (17 écoles supplémentaires seront concernées par l'organisation de la semaine sur 4 jours à partir du 1^{er} janvier 2019).

Le Plan Mercredi sera déployé dès cette année. Très ambitieux, il constituera un gage de qualité aux Projets Educatifs des Territoires (PEDT).

Le collège achève la mise en place d'une réforme ambitieuse destinée à faire mieux réussir tous les élèves. Les mesures du Ministre portent sur une **relance des classes bilingues** en 6^{ème} (9 ouvertures : 6 anglais/allemand, 2 anglais/arabe, 1 anglais/italien) et, le cas échéant, par celle de **l'enseignement des langues anciennes**.

Enfin, les collèges mettent en place le dispositif **Devoirs faits**, destiné à accompagner les élèves les plus fragiles afin de réaliser leurs devoirs au collège, en dehors du temps scolaire. Cet important dispositif mobilise les enseignants et les personnels d'éducation.

Au-delà du dossier départemental, on se référera utilement au **dossier de presse académique** (<http://www.ac-besancon.fr/spip.php?article7740>) qui présente plus en détail les principales mesures de la rentrée.

Jean-Marie RENAULT
Inspecteur d'académie,
Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale du Doubs

Sommaire

Les établissements **page 4**

Les écoles
Les collèges

Les effectifs **page 5**

1^{er} degré
2nd degré

Les mesures de rentrée **page 6**

1^{er} degré
Collèges

Les établissements

▪ Les écoles

□ **444 écoles publiques** : 139 écoles maternelles, 141 écoles élémentaires, 164 écoles primaires, auxquelles s'ajoutent 27 établissements spécialisés.

36 unités locales d'inclusion scolaire (ULIS) sont implantées dans les écoles publiques.

□ **29 écoles privées** : 27 écoles privées sous contrat d'association et 2 écoles hors contrat
2 unités locales d'inclusion scolaire (ULIS) sont implantées dans les écoles privées.

▪ Les collèges

Les collégiens du Doubs sont répartis dans **44** collèges publics dont **10** avec une section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et dans **17** collèges privés dont **1** avec SEGPA.

Au collège, les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) accueillent des élèves présentant des difficultés cognitives d'apprentissage. Les élèves suivent des enseignements adaptés qui leur permettent à la fois d'acquérir les connaissances et les compétences du socle commun, de construire progressivement leur projet de formation et de préparer l'accès à une formation diplômante.

□ **Education prioritaire :**

Sept collèges relèvent de l'éducation prioritaire :

□ 3 collèges font partie du programme REP+ (Réseau d'Education Prioritaire +) : les collèges Diderot à Besançon, Anatole France à Bethoncourt et Lou Blazer à Montbéliard.

□ 4 collèges sont inscrits dans le programme du Réseau d'Education Prioritaire : les collèges Jean Bauhin à Audincourt, Hautes Vignes à Seloncourt, Jouffroy d'Abbans à Sochaux et Les Bruyères à Valentigney.

□ **La scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers :**

□ Intégration des élèves handicapés : 23 unités locales d'inclusion scolaire (ULIS) : 22 en collèges publics, **dont une création à la rentrée 2018** au collège Olympe de Gouges à Pont-de-Roide, 1 en collège privé.

□ Accueil des enfants allophones primo arrivants : 11 UPE2A (Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants).

□ Accueil des élèves en rupture avec le système scolaire : 3 classes relais rattachées aux collèges Camus à Besançon, Lou Blazer à Montbéliard et Grenier à Pontarlier (double implantation car l'enseignant intervient également au collège de Morteau). Le fonctionnement de la classe relais mobilise les partenaires de l'école : Protection Judiciaire de la Jeunesse et Conseil Départemental.

Les effectifs

□ 1^{er} degré

55233 élèves étaient attendus à la rentrée dans les écoles publiques et privées du département.

□ Dans l'enseignement public

50202 élèves sont attendus dans les écoles de l'enseignement public, soit 327 élèves de moins par rapport au constat de la rentrée 2017 (prévisions d'effectifs validées par le ministère).

Préélémentaire	18530
Elémentaire	31296
Spécialisé	376

□ Dans l'enseignement privé

5031 élèves sont attendus dans les écoles privées :

Préélémentaire	1761
Elémentaire et primaire	3247
Spécialisé	23

□ 2nd degré

26911 élèves sont attendus dans les 61 collèges publics et privés implantés dans le département.

□ Dans l'enseignement public

Les 44 collèges publics du Doubs accueilleront à la rentrée 2018 un effectif de 22057 élèves, soit 145 élèves de plus qu'à la rentrée précédente.

Collèges (y compris UPE2A mais hors SEGPA* et ULIS)	21231
Classes particulières (ULIS*)	237
SEGPA*	621
DIMA*	8

□ Dans l'enseignement privé

4814 élèves sont attendus dans les collèges privés :

Collèges (hors SEGPA* et classes particulières)	4742
Classes particulières (ULIS*)	12
SEGPA*	60
DIMA*	0

* SEGPA - Section d'Enseignement Général Adapté

* DIMA – Dispositif d'initiation aux métiers en Alternance

*ULIS – Unités locales d'inclusion scolaire

Les mesures de rentrée

□ 1^{er} degré

1- Ajustements de rentrée

A l'issue du Comité Technique Spécial du 4 septembre, l'Inspecteur d'académie a pris les décisions suivantes :

➤ Les situations conditionnelles ont été examinées en priorité :

- fermetures confirmées à :
 - Ecole élémentaire intercommunale – Autechaux
 - Ecole maternelle Fontaine Argent – Besançon
 - Ecole élémentaire – Boussieres
 - Ecole élémentaire – Charnay
 - Ecole élémentaire – Devecey
 - Ecole maternelle – Roche-Lez-Beaupré
 - Ecole maternelle Louis Pergaud – Valentigney
 - Ecole élémentaire – Voujeaucourt
- fermetures non confirmées à :
 - Ecole élémentaire Louis Pergaud - Bethoncourt
 - Ecole élémentaire Saint Claude – Besançon
 - Ecole élémentaire intercommunale du Jura – Boujailles
 - Ecole maternelle Maurice Ravel – Montbeliard
 - Ecole élémentaire Charles Belle – Quingey
- ouvertures confirmées à :
 - Ecole maternelle Fontaine Ecu – Besançon
 - Ecole élémentaire Monique Marmier – Miserey-Salines
 - Ecole élémentaire intercommunale – Montrond-Le-Chateau
 - Ecole élémentaire Centre – Villers-Le-Lac
 - Ecole élémentaire – Vuillecin
- ouvertures non confirmées à :
 - Ecole élémentaire – Avanne-Avenay
 - Ecole élémentaire Claire Radreau – Bavans
 - Ecole élémentaire Bourgogne (x 2) – Besançon
 - Ecole élémentaire Fourrier – Besançon
 - Ecole élémentaire – Guyans-Vennes
 - Ecole élémentaire intercommunale – La Riviere-Drugeon
 - Ecole élémentaire Jean Pourchet – Maison-Du-Bois-Lievremont
 - Ecole élémentaire Groupe scolaire – Ornans

➤ Des mesures nouvelles :

- ouverture à :
 - Ecole maternelle Pierre et Marie Curie – Besançon
 - Ecole maternelle Centre – Morteau
 - Ecole élémentaire Cyril Clerc – Pontarlier
 - Ecole élémentaire Roussey René – Saint-Vit

2- Dédoubllement des classes de CE1 en REP+ et de CP en REP

Le choix a été fait de combattre la difficulté scolaire dès les premières années de l'école en soutenant les élèves les plus fragiles. Cela se traduit par le dédoublement des classes de CP et de CE1 (rentrée 2018) dans l'éducation prioritaire pour agir dès les premières années des apprentissages fondamentaux.

Ainsi à la rentrée 2018, l'effort se poursuit là où cela est le plus nécessaire, à savoir dans les classes de CP en REP et de CE1 en REP +. L'objectif global dans lequel s'inscrit cette mesure est « 100% de réussite en CP ».

Le département du Doubs compte trois collèges en REP + : collège Diderot à Besançon, collège Lou Blazer à Montbéliard, collège Anatole France à Bethoncourt, et 4 collèges en REP : collège Jean Bauhin à Audincourt, collège Les Hautes Vignes à Seloncourt, collège Jouffroy d'Abbans à Sochaux et collège Les Bruyères à Valentigney.

L'école Fourier, non rattachée au REP+ Diderot, mais localisée dans le même quartier de Planoise a été prise en compte et bénéficiera des mêmes conditions d'accompagnement.

Cette mesure entraîne la création de 33 postes ainsi répartis :

REP+ Besançon	- Ecole Bourgogne	6 postes
	- Ecole Fourier	1 poste
	- Ecole Dürer	2 postes
	- Ecole Champagne	2 postes
REP+ Bethoncourt	- Ecole Mandela	2 postes
REP+ Montbéliard	- Ecole Bouilloche	2 postes
	- Ecole Coteau Jouvent	2 postes
	- Ecole Petit Chênois	4 postes
REP Seloncourt	- Ecole G. Edme	1 poste
	- Ecole Sur les Vignes	2 postes
REP Audincourt	- Ecole Montanot	1 poste
	- Ecole Les Autos	1 poste
REP Sochaux	- Ecole Grand Charmont	2 postes
	- Ecole Sochaux Centre	1 poste
	- Ecole Sochaux Chênes	2 postes
REP Valentigney	- Ecole Donzelot	2 postes

3- Assouplissement des rythmes scolaires

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 permet, sous certaines conditions, de déroger à l'organisation hebdomadaire de la semaine scolaire actuelle et de répartir les 24 heures d'enseignement sur 4 jours.

Pour la rentrée 2018 dans le département du Doubs, 95,72% des écoles, soit 425, ont choisi l'organisation de la semaine sur 4 jours :

- 408 écoles dès la rentrée 2018, dont 3 avec modification du calendrier annuel
- 17 écoles à partir du 1^{er} janvier 2019

Pour les 19 écoles restantes :

- 15 fonctionnent sur 4,5 jours :
 - Bourguignon
 - Chalezeule Cuse-et-Adrisans
 - Dasle
 - Ecole Valentin
 - Franois
 - Novillars
 - Pouilley-Les-Vignes
 - Saône
 - Vaire
 - Vieux Charmont
- 4 ont une organisation sur 8 demi-journées dont 5 matinées
 - Gennes
 - Levier
 - Montfaucon
 - Nancray

□ Collèges

La rentrée en collège est marquée par la poursuite de la **réforme du collège**. Elle vise à renforcer la liaison école-collège (nouveau cycle 3) et à accorder une marge d'autonomie accrue aux établissements. Les équipes pédagogiques disposent d'une plus grande marge de manœuvre dans l'utilisation de la dotation, notamment dans l'organisation de l'**accompagnement personnalisé** et des **enseignements pratiques interdisciplinaires**.

Cette réforme a fait à la rentrée 2017 l'objet de **deux mesures d'ajustement** et d'une **mesure nouvelle**.

D'une part, le nombre de **classes bilangues** en 6^{ème} poursuit sa progression et la rentrée 2018 voit l'ouverture de 9 nouvelles classes bilangues. La possibilité est désormais offerte dans davantage de collèges de commencer l'apprentissage de la langue allemande dès la 6^{ème}. Cet effort est complété par la poursuite du développement de l'apprentissage de l'allemand à l'école primaire.

Le Ministre a souhaité également renforcer l'enseignement des **langues anciennes**. De fait, les collèges du Doubs avaient conservé l'essentiel de cet enseignement lors de la mise en place de la réforme.

Les collèges poursuivent la mise en place du dispositif **Devoirs faits**, destiné à aider les enfants les plus fragiles dans la réalisation de leurs devoirs. Prévu au sein du collège et en dehors du temps scolaire, le dispositif est encadré par des personnels d'enseignement ou d'éducation du collège.